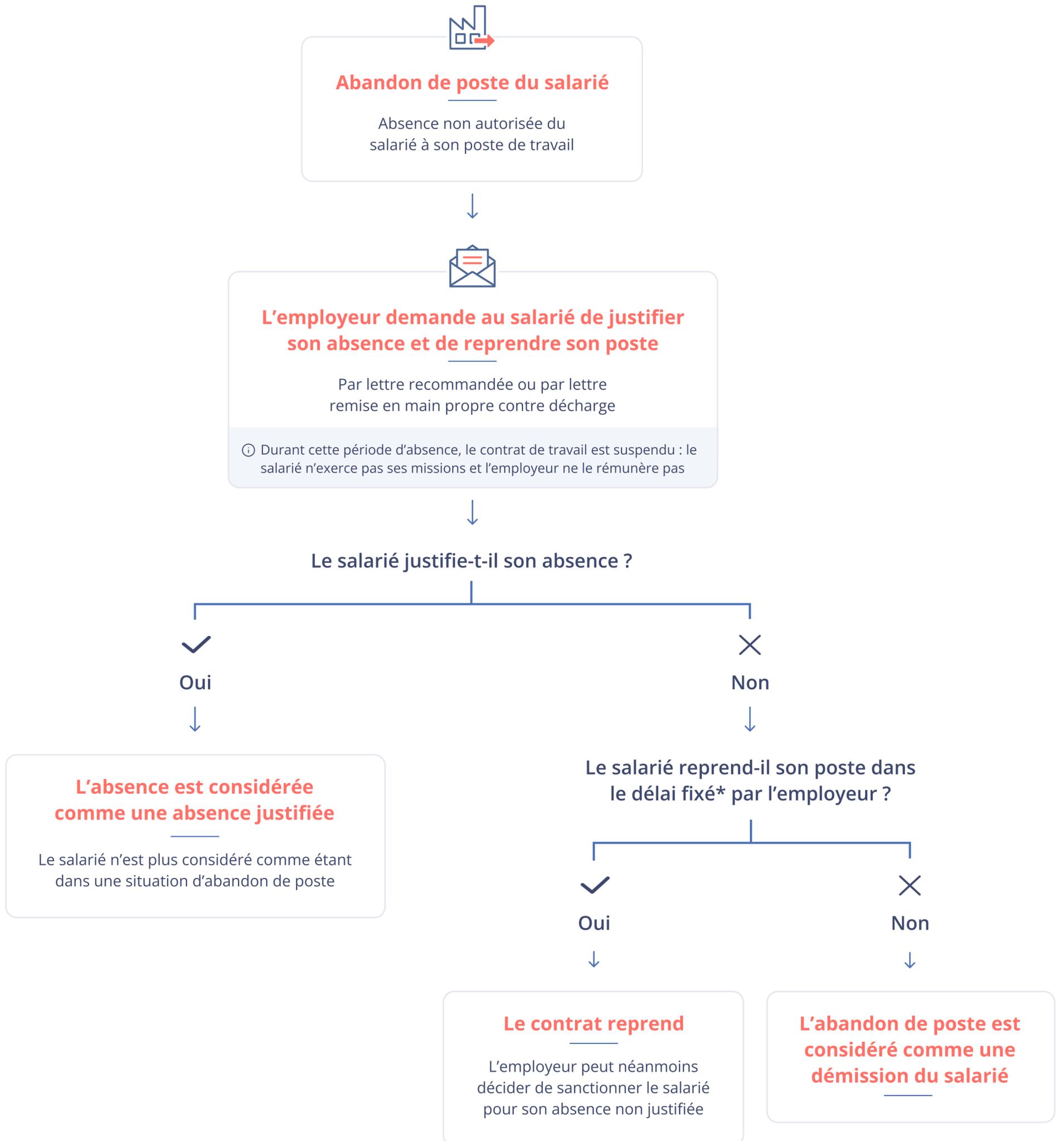


## QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ABANDON DE POSTE ?



\* Ce délai ne peut être inférieur à un délai minimum de 15 jours calendaires (week-ends et jours fériés compris)